

Le programme d'échange des procureurs de l'AIPP (PEP) permet d'organiser des échanges entre procureurs de services de poursuite. Ces échanges contribuent au partage de connaissances, d'expertise, d'expérience et d'habiletés entre procureurs.

Le PEP vient de recevoir de la National Association of Attorneys General (NAAG) des États-Unis d'Amérique un généreux fonds de 20 000\$ US qui permettra de financer des échanges entre procureurs. Les procureurs de services de poursuite qui sont à la fois des membres organisationnels de l'AIPP et sont inscrits au PEP peuvent présenter une demande de financement en vue d'un tel échange.

Pour présenter une demande de financement, il faut compléter le formulaire ci-joint et l'envoyer, ainsi que tout document pertinent au soutien de la demande, aux membres du comité de sélection : M. Chris Toth, directeur exécutif, NAAG (ctoth@naag.org), Mme Nicola Mahaffy, vice-présidente, Amérique du Nord (Nicola.mahaffy@gov.bc.ca) et M. Gary Balch, avocat général, AIPP(gc@iap-association.org).

La date limite pour présenter une demande est le 20 février 2020. La demande ainsi que tous les documents pertinents devront avoir été acheminés aux membres du comité de sélection avant cette date. Le comité de sélection se réunira peu de temps après la date limite. Le comité devrait être en mesure de décider quelle(s) demande(s) sera (seront) acceptée(s) et le montant de la subvention dans les semaines suivantes.

Le PEP est très reconnaissant envers NAAG pour son généreux soutien et espère que de nombreux échanges fructueux pourront avoir lieu grâce à ce fonds.

Si vous avez des questions au sujet du PEP en général ou de la demande pour obtenir un financement en vue d'un échange, n'hésitez pas à communiquer avec Manon Lapointe à l'adresse courriel suivante: [Manon.Lapointe @ppsc-sppc.gc.ca](mailto:Manon.Lapointe@ppsc-sppc.gc.ca).